



Organisateur et accompagnateur : Courriel dupre.clrd@aol.fr
courrier : Didier Dupré 3 rue des Jardins 70190 CROMARY, 06771672 site internet http:// www.associationclrd.fr
Association affiliée à Générations Mouvement – Fédération nationale, reconnue d'utilité publique, immatriculée au Registre des opérateurs de voyage et de séjours IMO75100069 - Responsabilité civile : Groupama Paris Val-de-Loire - Garantie financière : n°4000711647/01 – Groupama Assurances Crédit

Pour ce voyage : - Le passeport (en date de validité de plus de 6 mois après le retour soit valable jusqu'au 1er AVRIL 2028)
- La carte d'adhérent CLRD 2026 puis 2027 (de Générations Mouvement avec assurances) Je vous demande des photocopies très claires.

ATTENTION : \* : Toutes les cases comportant l'astérisque\* sont à remplir d'après ce qui est écrit sur votre passeport ou votre carte d'identité, et celles en comportant 2 \*\* sont indispensables pour C.L.R.D.

Il est impératif de remplir très soigneusement toutes les cases nécessaires avec grande clarté. D'avance merci

Form with header 'Fiches d'inscription : la BOLIVIE 2027 avec C.L.R.D. et Syltours' and '2ème Quinzaine de SEPTEMBRE 2027 (12 jours, 11 nuits)'. It contains a table with columns for '1ère personne' and '2ème personne' and various fields for personal information, passport details, and room preferences.

Les 3 premières fiches = LE CERTIFICAT MEDICAL signés sont à renvoyer obligatoirement à l'accompagnateur du voyage. Merci Page 1 sur 3



Merci de préciser ici toute observation de nature à faciliter les conditions de votre voyage (difficultés motrices, allergies alimentaires ou autres, régime alimentaire etc...), ainsi que toutes remarques qui vous sembleraient utiles **		
--	--	--

**CONSTITUTION de ce dossier : cochez la case correspondante à votre choix, répondez au dos de la feuille si nécessaire**  
**Je JOINS à mon dossier :**

(J'ai bien rempli toutes les cases de la page précédente et de la page suivante)

- |  |  |  |
|--|--|--|
| 1) 1er acompte un chèque à l'ordre de CLRD, adressé à Didier Dupré (3 rue des Jardins 70190 CROMARY) ou éventuellement des chèques vacances ANCV en recommandé avec AR sans ordre seulement après mon autorisation relative à l'accord du Tour Opérateur | <input type="checkbox"/> OUI<br><input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON si non, pourquoi?<br><input type="checkbox"/> NON                   |
| 2) Adhésion obligatoire : un chèque à l'ordre de CLRD pour l'adhésion à l'association,   | <input type="checkbox"/> OUI                                 | <input type="checkbox"/> NON si non, pourquoi?   |
| 3) La photocopie de vos cartes d'adhésions à CLRD- Générations Mouvement   | <input type="checkbox"/> OUI                                 | <input type="checkbox"/> NON   |
| 4) Les photocopies très lisibles du passeport de carte d'identité selon, ou l'envoi de scans par courriel ou l'envoi de scans clairs par courriel qui est privilégié   | <input type="checkbox"/> OUI<br><input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON si non, pourquoi?<br><input type="checkbox"/> NON si non, pourquoi? |
| 5) Je donne mon droit à l'image (utilisation sur site internet de photo ou vidéo)  | <input type="checkbox"/> OUI                                 | <input type="checkbox"/> NON   |

**Assurance annulation - et CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION**

Selon le tour opérateur, les frais d'annulation ou de remboursements du voyage dépendent de la date à laquelle vous seriez contraint d'annuler votre voyage. En aucun cas l'Association CLRD est obligée de remplacer les engagements de l'assurance. Nous rappelons à ce sujet que dès le jour de l'annulation, vous devez nous prévenir par téléphone de sorte à ce que nous prévenions l'assurance et ouvrir un dossier. Les taxes aériennes ne sont pas couvertes par l'assurance. Les frais de transports seront demandés.

Un complément d'informations est joint à ces fiches d'inscriptions et sera complété une fois le contrat signé.

**ENGAGEMENTS**

**Je m'engage:** - à régler mes cotisations d'adhésion à CLRD pour au moins les années concernées par le ou les voyages auxquels je m'inscris (même année) (attention, le paiement de cette cotisation ouvre droit aux garanties d'assurance, qui ne pourront pas être accordées en cas de non paiement de l'adhésion CLRD et empêcheraient la participation au voyage. **Il en est de même si le solde du voyage n'est pas entièrement réglé**)

Didier DUPRE, l'organisateur, m'adressera : un courriel de préférence ou un courrier de confirmation du voyage dès que le minimum de personnes inscrites (dossiers complets) sera constaté (sinon le voyage devra être annulé faute d'un nombre suffisant d'inscrits.)

**Dates des acomptes : 30 JUIN 2026 : 1000 € /pers, 2ème acompte 15 FEVRIER 2027 : 1000€/pers (sans rappel de ma part), DERNIER ACOMPTÉ pour le 30 JUILLET 2027 prix en fonction du nombre réel de personnes.**

Je recevrai un courriel de préférence, ou un courrier demandant ce dernier solde à payer (le montant exact, dépend de l'effectif final de voyageurs et ne sera connu qu'à la demande du solde du voyage)

Je m'engage : à respecter les demandes et obligations de C.L.R.D.

Moi, signataire ou nous signataires : Je déclare (ou nous déclarons) être en bonne forme physique (toutes maladies anciennes soignées) et mentale pour suivre ce voyage et ne pas poser de problème de comportement dans un groupe. L'association ne peut s'engager pour vous en cas de litige ou de problème.

je m'engage : à régler les frais de l'ensemble de ce voyage quoi qu'il arrive.

Je renvoie à l'accompagnateur CLRD **Didier Dupré, 3 rue des Jardins, 70190 CROMARY.** les pages 1, 2 et 3 (fiches d'inscription) lisibles et correctement remplies avec le chèque d'acompte. **N'oubliez pas d'apposer votre nom et adresse sur l'enveloppe (en cas de perte à la poste), ainsi que de nommer le voyage qui est concerné au dos des chèques.**

**VOUS DEVEZ ETRE ADHERENT pour être assuré EN 2026 ET 2027 Merci par avance. A bientôt**

FAIT À .....

LE .....

SIGNATURES : 1ÈRE PERSONNE : .....

2ÈME PERSONNE : .....

Les 3 premières fiches = LE CERTIFICAT MEDICAL signés sont à renvoyer obligatoirement à l'accompagnateur du voyage. Merci



## la BOLIVIE 2027

### Fiche obligatoire à signer

## FICHE d'ENGAGEMENT de comportement pour les AEROPORTS

Depuis la Covid, les adhérents revendiquent vouloir se débrouiller seuls dans les aéroports. On entend :

- On ne veut pas être comptés comme des écoliers
- On ne veut pas être mis deux par deux pour ce comptage,
- On sait prendre l'avion, on a pas besoin de C.L.R.D.

En effet beaucoup d'entre vous ont l'habitude de déplacements lointains et n'ont besoin de personne, ce qui se comprend. C'est pourquoi cette fiche est à remplir et à signer obligatoirement :

Je soussigné/e Nom et prénom.....

Je soussigné/e Nom et prénom.....

cocher obligatoirement un des deux casiers, merci

①

je/nous désire/rons me/nous débrouiller seul/es/s depuis la sortie du bus devant le premier aéroport jusqu'à la montée du bus dans le dernier aéroport (transferts compris). J'ai/nous avons conscience que nous ne devons pas « rater » notre /nos avion/s . Nous serions alors les seul/es/s responsables de la situation.

Nous déchargeons entièrement l'association C.L.R.D. des difficultés rencontrées et nous nous arrangerions pour rejoindre le groupe là où il en sera dans son avancée du voyage.

②

je/nous désire/rons rester en groupe depuis la sortie du car jusqu'à la montée de l'autre car dans le pays visité. Je /nous suis/sommes conscient/s que nous devons respecter les demandes de l'accompagnateur/trice afin que le petit groupe ne subisse pas d'attente pour rien, et accepterai/rons d'être comptés pour la sûreté . Cette prise en charge va jusqu'après la sortie de la fouille où tout le groupe doit s'attendre obligatoirement (*certaines personnes peuvent être fouillées plus que les autres ou devoir répondre à des questions, elles demandent du temps supplémentaire*)

Fait à .....

Le : .....

Signatures : 1ère personne : .....

2ème personne : .....

Les 3 premières fiches = LE CERTIFICAT MEDICAL signés sont à renvoyer obligatoirement à l'accompagnateur du voyage. Merci



CLRD Club Culture Loisirs Retraités Doubs

SYLTOURS | Le plaisir des migrants



[www.clrd.fr](http://www.clrd.fr) CULTURE et LOISIRS avec les RETRAITES du DOUBS

Organisateur et accompagnateur : Courriel [dupre.clrd@aol.fr](mailto:dupre.clrd@aol.fr)

courrier : Didier Dupré 3 rue des Jardins 70190 CROMARY, 06771672 site internet [http:// www.associationclrd.fr](http://www.associationclrd.fr)

Association affiliée à Générations Mouvement – Fédération nationale, reconnue d'utilité publique, immatriculée au Registre des opérateurs de voyage et de séjours IMO75100069 - Responsabilité civile : Groupama Paris Val-de-Loire - Garantie financière : n°4000711647/01 – Groupama Assurances Crédit

Siège : C.L.R.D. 3 rue des Essarts 25170 PELOUSEY,

## INFOS complémentaires importantes

### Assurance annulation - et CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Vous êtes assurés grâce à votre adhésion à Générations Mouvement assurance pour l'annulation (pour un motif sérieux tels : la maladie importante, covid attesté de dernier moment, décès d'un très proche...), le voyage lui même, bagages y compris, les soins, le rapatriement si nécessaire..... C'est pourquoi **il sera nécessaire avant la fin d'année** de m'envoyer **vos cotisations d'adhésion pour CLRD afin que vous soyez assuré depuis le 1er janvier de l'année suivante**. Ce montant d'adhésion **est défini en AG**. Il a été voté à l'Assemblée Générale de CLRD de MARS 2025. *(A titre informatif sachez que pour que vous soyez assurés pour la plupart des voyages en dehors de CLRD, il vous faut compter parfois jusqu'à 90 € et ceci pour un seul voyage. Avec CLRD, vous êtes assurés pour tous les voyages de l'année!)*

*Conditions particulières de vente de Quartier Libre ci -en bas...(en pj à garder par l'adhérent)*

Avec votre inscription **vous devez obligatoirement m'envoyer une photocopie très lisible de votre passeport** (afin d'en contrôler la date de validité et le fournir au Tour Opérateur). Si vous êtes dans la période dans laquelle vous demandez le renouvellement, indiquez-le moi, **puis n'oubliez surtout pas de m'envoyer la photocopie très lisible de ce nouveau passeport**.

Plus tôt je connaîtrai le nombre d'inscrits au voyage, plus tôt vous serez informés du suivi. Je pourrai alors signer un contrat avec le groupe Quartier Libre et vous donner les informations complémentaires. Dès que le voyage sera confirmé, vous recevrez les modalités attenantes à notre assurance. Vous pouvez également m'en demander à l'avance un aperçu.

Vous serez informé également du **rooming** (organisation des chambres – pour savoir avec qui vous dormirez ! - Si possible intéressez vos amis (amies) pour partager votre chambre. et ainsi vous connaîtrez votre co-locataire... Pour les **chambres individuelles** nous sommes souvent limités à 5 à 10 % de chambres individuelles. Les premiers seront les mieux servis !

**Autocar depuis notre région** : De même en temps utile, vous recevrez le listing des prises en charge des voyageurs selon votre lieu de départ que vous m'aurez indiqué.

J'organiserai **une réunion d'informations** sur Pelousey avec le tour opérateur afin de répondre à toutes les questions qui vous sembleraient utiles pour réaliser ce beau voyage avec aisance. Entre 15 jours et deux mois avant le départ.

Je rappelle qu'en voyage, ne portez pas de bijoux de valeur, d'appareils inutiles. Egalement dans les aéroports tous vos appareils de téléphone, tablettes, ordinateurs doivent être chargés. En cas de contrôle et de non fonctionnement, votre appareil peut tout simplement être mis à la poubelle ! Soyez vigilants.

Je reste à votre disposition au cas où vous auriez besoin d'éléments supplémentaires.  
Avec ma meilleure considération, je vous souhaite bonne préparation à ce voyage.

Votre accompagnateur – organisateur de ce voyage, votre Président, Didier Dupré



## NOS CONDITIONS PARTICULIERES SUITE

### c) Conséquences de la révision du prix.

Dans l'hypothèse d'une majoration du prix de vente, l'information sera transmise au Client par tout moyen permettant d'en accuser réception.

La Société SYLTOURS procédera à la révision du prix de vente en cas de majoration du montant du forfait et en informera au préalable le client.

Dans ce cas, un décompte sera remis au client qui pourra accepter ou non la modification substantielle, dans les meilleurs délais suivant la notification de l'augmentation et par tous moyens permettant d'en accuser réception, sans frais ni pénalité, en vertu de l'article R. 211 – 9 du Code du Tourisme.

Au cours des 30 jours qui précèdent la date de départ prévu, le prix fixé au contrat ne peut faire l'objet d'aucune majoration.

### I. NOMBRE DE PARTICIPANTS

- En cas de GIR (Groupement individuel regroupé)

Avant la conclusion du contrat, le client sera informé de la taille maximale ou minimale du groupe permettant la réalisation du voyage. En cas de nombre minimal de participants non atteint, La Société SYLTOURS aura la possibilité d'informer le client de l'annulation du voyage, à plus de 21 jours du départ.

- Sinon le tarif sera fixé sur la base.

### II. ENVOI DES LISTES

L'envoi des listes de participants et leur répartition par chambres devra être effectué au moins quatre mois avant le départ afin que La Société SYLTOURS puisse effectuer les réservations auprès de ses fournisseurs, par tout moyen avec accusé de réception (courrier, fax, mail). Le non-respect de ce délai pourra constituer une cause d'annulation du contrat de voyage.

### III. RECLAMATIONS

Pour être recevable, toute réclamation devra avoir été formulée par écrit à l'hôtelier ou à notre correspondant local. Elle devra ensuite nous être adressée directement dans un délai de 30 jours suivant le retour, sous pli recommandé pour un traitement rapide ; à défaut, la réclamation ne sera pas traitée en priorité. Après avoir saisi notre service qualité et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le médiateur du tourisme et du voyage dont les coordonnées et modalités de saisie sont disponibles sur :

[www.mtv.travel](http://www.mtv.travel).

### IV. ANNULATION GROUPES

#### 9.1. Annulation totale d'un groupe

Si la commande venait à être annulée par le client, en fonction de la date d'annulation, il serait facturé à minima l'acompte ou les frais réels engagés par l'agence

### VI. HOTELLERIE

Sauf indication contraire, les chambres sont généralement prévues à deux lits et éventuellement trois lits. Les chambres individuelles étant disponibles dans une proportion très réduite, elles ne peuvent être assurées que très exceptionnellement. Il est d'autre part de règle, dans l'hôtellerie internationale, de prendre possession des chambres à partir de 15h et de les libérer avant midi. En aucun cas, nous ne pourrions déroger à cette règle. Nos prix étant calculés, sauf avis contraire, sur la base de chambres doubles, des personnes occupant seules une chambre se verraient appliquer le supplément chambre individuelle en vigueur.

### VII. FORMALITES ADMINISTRATIVES ET SANITAIRES

Les participants doivent être en possession des documents et avoir effectué les démarches sanitaires obligatoires précisés par La Société SYLTOURS avant la conclusion du contrat : passeport, carte d'identité en cours de validité, autorisation parentale selon la destination, carte de tourisme, ou visa, vaccins, traitement médical et de s'y conformer à ses frais.

Il appartient au client signataire du contrat de bien vouloir informer les autres participants inscrits de se mettre en conformité avec les différentes formalités de douanes et sanitaires en vigueur sur les pays visités ou traversés à l'occasion d'escale ou transit.

Les éléments communiqués par notre agence concernant les passages de frontières sont valables uniquement pour les ressortissants français.

Pour plus d'informations nous vous conseillons également de consulter les sites suivants : <http://www.cimed.org> <http://www.pasteur.fr>, pour les questions de santé, ainsi que <http://diplomatie.gouv.fr>, pour les questions de sécurité. Pour les ressortissants étrangers, nous vous recommandons de vous adresser auprès de votre ambassade ou consulat.

En aucun cas, La Société SYLTOURS ne pourra se substituer à la responsabilité individuelle des Clients qui doivent prendre à leur charge la vérification et l'obtention de toutes les formalités avant le départ (passeport généralement valable 6 mois après la date de retour de voyage, visa, certificat de santé, etc.) et pendant toute la durée du voyage, y compris l'accomplissement des formalités douanières des pays réglementant l'exportation d'objets.

Le non-respect des formalités, l'impossibilité d'un client de présenter des documents administratifs en règle, quelle qu'en soit la raison entraînant un retard, le refus à l'embarquement du Client ou l'interdiction de pénétrer en territoire étranger, demeurent sous la responsabilité du Client qui conserve à sa charge les frais occasionnés, sans que La Société SYLTOURS ne rembourse ni ne remplace la prestation.

### VIII. LES ASSURANCES SPECIALES

Un contrat d'assurance, le descriptif de la police d'assurance souscrite par le Client lui sera remis par La Société SYLTOURS avant validation de la commande. En tout état de cause, il appartient au Client de prendre complètement connaissance du contrat d'assurance, et

Les 3 premières fiches = LE CERTIFICAT MEDICAL signés sont à renvoyer obligatoirement à l'accompagnateur du voyage. Merci



notamment les clauses d'exclusions, de limitations ou fixant les modalités d'applications de l'assurance avant d'y souscrire.

## 9.2 Annulation partielle au sein d'un groupe

### Frais d'annulation par personne pour désistement partiel :

- De la signature du contrat à 31 jours du départ : Frais de dossier 250 EUR
- De 30 jours du départ à 21 jours du départ : 30% du montant total du forfait par personne
- De 20 jours du départ à 8 jours du départ : 50% du montant total du forfait par personne
- De 7 jours du départ à 2 jours du départ : 75% du montant total du forfait par personne
- Moins de 2 jours du départ : 100% du montant total du forfait par personne

\*\*\*Dans le cas de vols spéciaux « affrétés », les frais d'annulation seraient portés à 50% du montant total du forfait par personne, à partir de 60 jours avant le départ. Concernant les croisières, des frais d'annulation spécifiques pourront être spécifiés sur le contrat. Il est possible de souscrire auprès de La Société SYLTOURS une garantie d'annulation.

Cette garantie est nominative et elle ne rembourse en aucun cas les frais de dossier ; elle ne pourra être appliquée si la liste des participants assurés ne parvenait pas impérativement 90 jours avant le départ au plus tard.

Le montant de la souscription de l'assurance demeure systématiquement acquis et il n'est pas possible de prétendre à son remboursement, sauf en cas d'annulation du contrat par La Société SYLTOURS sans faute du Client. Les déclarations de sinistre se font directement auprès de la compagnie d'assurance, en respectant les termes et délais du contrat d'assurance souscrit.

Dans tous ses contrats groupe, La Société SYLTOURS offre une assurance globale qui couvre les risques les plus divers ou imprévus que peuvent rencontrer ses participants avant ou pendant les voyages, en collaboration avec des organismes de renom international : Convention d'assistance MUTUAID : Rapatriement ou transport sanitaire – Remboursement des frais médicaux à l'étranger 75 000 EUR – Rapatriement ou transport de corps – Assistance juridique à concurrence de 3 000 EUR – Avance de caution pénale à concurrence de 15 000 EUR et Bagages : 800 EUR.

Conformément à l'article L 112-1 du Code des Assurances, le client est invité à vérifier qu'il n'est pas déjà bénéficiaire d'une garantie couvrant l'un des risques garantis par le nouveau contrat.

## V. MODIFICATION DU CONTRAT PAR SYLTOURS

Si, avant le départ, un événement extérieur s'imposant à La Société SYLTOURS, au sens de l'article L. 211-13 du Code du tourisme, hors les cas de force majeure visés à l'article L. 211-16, le contraint à modifier un élément essentiel du contrat conclu avec le Client, La Société SYLTOURS avertira le Client par tout moyen permettant d'en accuser réception, le plus rapidement possible et formulera des propositions (modification du voyage ou voyage de substitution).

Si tel est le cas, il bénéficie d'un droit de renonciation à ce contrat pendant un délai de quatorze jours (calendaires) à compter de sa conclusion, sans frais ni pénalités, si toutes les conditions sont remplies et si notamment le contrat n'est pas intégralement exécuté et aucune déclaration de sinistre garanti par ce contrat.

La demande devra être accompagnée d'un document justifiant du bénéfice d'une garantie pour l'un des risques garantis par le nouveau contrat.

Si, après le départ, un élément essentiel du contrat ne peut être exécuté et sauf cas de force majeure visés à l'article L. 211-16, La Société SYLTOURS, au sens de l'article L. 211-15 du Code du Tourisme, proposera à ses frais ou avec remboursement de la différence de prix, des prestations de remplacement – sauf impossibilité dument justifiée – ou organisera le retour anticipé du Client en cas de refus du client.

Mise à jour du 30/03/26